VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT FAIRE POUR LES ENFANTS

Par Alcool Info Service Postée le 19/07/2024 23:15

Bonjour, Je suis séparée de mon ex mari depuis 5ans, nous n'avons toujours pas de jugement pour la garde des enfants au début on s'entendait bien mais depuis deux ans il a sombré dans l'alcoolisme et n'a pas supporté que je rencontre quelqu'un. J'ai deux garçons de 12 et 7ans et quand il les garde je ne suis pas tranquille, c'est mon grand qui s'occupe de son petit frère parce que le père boit et s'endort pendant la journée en les laissant sans surveillance. Mon grand commence à montrer des signes de mal être ne veut plus aller chez son père mais à leur de sa réaction . Mon avocate m'a dit qu'il fallait que je prouve son alcoolisme si je veux demander la garde exclusive et qu'ils baillent plus chez lui sauf qu'il est tout le temps chez lui et le seul témoignage est celui de les enfants je ne sais pas comment faire sans mettre mon fils mal . Merci de vos conseils

Mise en ligne le 23/07/2024

Bonjour,

Nous comprenons que la situation que vous nous décrivez vous inquiète pour le bien-être de vos enfants.

Votre avocate vous a donné une réponse juridique et peut vous accompagner sur cet aspect de la situation, mais nous comprenons que vos préoccupations concernent actuellement le moment où vos enfants séjournent chez leur père.

Si le contexte le permet, il nous parait important d'essayer d'échanger avec votre ex-mari sur vos inquiétudes et le mal-être que ressentent vos enfants. Dans ce sens, nous vous joignons en bas de réponse un article qui propose des conseils de dialogue évitant de culpabiliser les uns ou les autres.

Si cette approche n'est pas possible ou ne débouche pas sur une solution satisfaisante, il est peut-être envisageable que vos enfants puissent bénéficier d'un espace de parole pour les aider à nommer leurs craintes, s'apaiser s'ils vivent un conflit de loyauté et surtout qu'ils ne culpabilisent pas face à une situation dont ils ne sont aucunement responsables. Cela peut s'envisager pour le plus jeune de vos enfants auprès d'un psychologue, d'un pédopsychiatre. Pour le plus grand, il existe des relais adaptés comme les Maisons des Adolescents ou les PAEJ (Points Accueil et Écoute Jeunes).

Il est dans tous les cas légitime que vous vous sentiez démunie ou dépassée par l'inquiétude que vous suscite cette situation. Il vous est possible en tant que "proche" d'un consommateur de pouvoir vous faire accompagner, soutenir et conseiller par des professionnels du champ de l'addictologie. Il existe notamment des structures nommées Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui peuvent vous recevoir dans ce sens. L'accueil individuel se fait dans un cadre confidentiel et gratuit. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier et connaissent bien le type de situation que vous traversez. Si cette piste vous parait adaptée, vous trouverez également en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez une orientation affinée ou du soutien ponctuel, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Alcool Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20h.

En souhaitant que la situation puisse s'apaiser et évoluer dans le bon sens,

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUC

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE-CSAPA- CONSULTATION AVANCÉE À LORMONT

7 Avenue de la Libération **33150 LORMONT**

Tél: 05 57 57 00 77

Site web: addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (sauf vendredi jusqu'à 17h) - En cas d'absence laisser un message afin d'être

recontacté.

Accueil du public : Lundi psychologue (8h30-16h30) et médecin (13h30-18h); Mardi infirmier (8h30-18h30), psychologue

(8h45-18h30) et médecin (13h30-18h); Vendredi infirmier (8h30-17h)

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE-CSAPA- CONSULTATION AVANCÉE À MÉRIGNAC

419 avenue de Verdun 33700 MERIGNAC

Tél: 05 57 57 00 77

Site web: addictions-france.org/

Secrétariat : Prendre rendez-vous au secrétariat principal de Bordeaux du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (sauf le vendredi

jusqu'à 17h)

Accueil du public : Jeudi de 8h30 à 17h

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE -CSAPA- CONSULTATION AVANCÉE À ST-ANDRÉ DE CUBZAC

49 rue Henri Groues 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Tél: 05 57 57 00 77

Site web: addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h. Le vendredi de 8h30 à 17h.

Accueil du public : Mardi psychologue (9h17h); Mercredi travailleur social (8h30-17h15); Jeudi psychologue (9h-17h30) et

travailleur social en semaine paire (8h30-17h15); Vendredi travailleur social (8h30-16h15) et psychologue (9h-17h)

Voir la fiche détaillée

En savoir plus:

- Les PAEJ (Points Accueil Ecoute Jeunes)
- Les MDA (Maisons Des Adolescnets) de Gironde

Autres liens:

- Comment dialoguer avec un proche qui boit,
- L'alcool dans la famille